

**À NOTER**

La prochaine parution du  
journal municipal est prévue  
le: **19 décembre 2014**



Quai de Portneuf

**Hôtel de ville**

297, 1<sup>re</sup> Avenue

Portneuf, Québec

G0A 2Y0

[www.villedeportneuf.com](http://www.villedeportneuf.com)

tél.: 418 286-3844

fax : 418 286-4304

courriel:

[info@villedeportneuf.com](mailto:info@villedeportneuf.com)

**TRAVAUX PUBLICS :**

418 808-8084 (urgence)

**LOISIRS :** 418 286-3844

poste 28

courriel:

[loisirs@villedeportneuf.com](mailto:loisirs@villedeportneuf.com)

**CENTRE DES LOISIRS :**

418 286-6966

**SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

418 520-7471

**RAPPEL- Fête de Noël des enfants —**

en collaboration avec le service incendie de la ville de Portneuf- Inscription  
obligatoire d'ici le: **5 décembre 2014**

C'est le temps d'inscrire vos enfants à la fête de Noël. Tous les enfants de la  
naissance à 8 ans sont chaleureusement conviés à assister à la fête qui aura lieu le  
dimanche 21 décembre 2014 à 13h00 au Carrefour municipal.

*\*Pour participer à l'activité, l'enfant doit être un résident de la ville de Portneuf.*

Inscription obligatoire (même pour les enfants de l'école primaire) en appelant au:  
418 286-3844 poste 21.

Svp., nous fournir le nom, le prénom, l'âge, le sexe de l'enfant ainsi que le nom d'un parent  
et le numéro de téléphone.

**EN CAS D'URGENCE: : 911**



Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.



Il est publié dix fois par année.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 4 à 12h00 pour l'édition de décembre.

Pour information(s): Nancy Provencher, 418 286-3844 poste 21

Le format Word est requis.

## Dates de tombée 2015

### Journal municipal

8 janvier 2015 (pour le 23)\*

5 février 2015 (pour le 20)

Mars = relâche

9 avril 2015 (pour le 24)

7 mai 2015 (pour le 22)

4 juin 2015 (pour le 19)

Juillet = relâche

6 août 2015 (pour le 21)

10 septembre 2015 (pour le 25)

8 octobre 2015 (pour le 23)

5 novembre 2015 (pour le 20)

3 décembre 2015 (pour le 18)

**\*parution**

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB AU  
**WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM**

dépositaire du gref de  
Maurice Grenier A.G.



**Éric Lortie, B. Sc.**  
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église  
Cap-Santé (Québec)  
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252  
Télec.: 418 285-0075



**courriel: elortieag@videotron.ca**

**RAYNALD L ECLERC**  
N O T A I R E

655 B, de l'Église  
Portneuf (Québec)  
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532  
Télécopieur : 418 286-4977

**Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.**

Nelson Bédard Maire 418 286-3844 poste 23  
[maire@villedeportneuf.com](mailto:maire@villedeportneuf.com)

Diane Godin Conseillère, poste #1  
 418 286-6543 Maire suppléante  
 Membre du comité culture et embellissement  
 Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf  
 Représentante de la ville à l'O.M.H.  
[dyaneg@globetrotter.net](mailto:dyaneg@globetrotter.net)

Karine St-Arnaud Conseillère, poste #2  
 418 909-9583 Membre du comité consultatif d'urbanisme  
 Membre du comité culture et embellissement  
 Représentante aux Haltes du Saint-Laurent  
[karine.starnaud@villedeportneuf.com](mailto:karine.starnaud@villedeportneuf.com)

Chantale Hamelin Conseillère, poste #3  
 418 286-6910 Représentante de la ville à la résidence Portneuvienne  
 Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.  
[chantale.hamelin@villedeportneuf.com](mailto:chantale.hamelin@villedeportneuf.com)

Joëlle Genois Conseillère, poste #4  
 418 455-5975 Membre du comité culture et embellissement  
 Représentante achat local  
[joelle.genois@villedeportneuf.com](mailto:joelle.genois@villedeportneuf.com)

Esther Savard Conseillère, poste #5  
 418 286-3434 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches  
 Représentante achat local  
 Représentante pour le DekHockey  
 Représentante pour la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile  
[esther.savard@villedeportneuf.com](mailto:esther.savard@villedeportneuf.com)

Annick Leclerc Conseillère, poste #6  
 418 283-2226 Responsable des questions familiales et du volet aînés-loisirs  
 Représentante au comité de pilotage plan de développement durable  
[annick.leclerc@villedeportneuf.com](mailto:annick.leclerc@villedeportneuf.com)

### Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE

GREFFE

SERVICE des TRAVAUX PUBLICS

INSPECTION MUNICIPALE

SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE

SERVICE des LOISIRS

INSPECTION de la RACE CANINE

Danielle M. Bédard poste 26

France Marcotte poste 24

Denis Dion poste 1

Julie Vallée poste 25

Éric Savard (418 520-7471)

Anaïs Jardon poste 28

Denise Charest (418 286-6960)

Bibliothèque LE SIGNET

Chantale Hamelin (418 286-6910)

Bibliothèque LA DÉCOUVERTE

Johanne Savard (418 286-3509)

- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014
- Adoption des comptes à payer : \$345 825.34
- Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- Dépôt de la liste des arrérages
- Assemblée de consultation, prolongation de la zone Rb-103
- Adoption second projet règlement, prolongation de la zone Rb-103
- Assemblée de consultation, précisions copropriétés
- Adoption règlement, précisions copropriétés
- Adoption premier projet règlement, ajout faible densité zone Rc-101
- Avis de motion, règlement d'emprunt rue Bellevue
- Dérogation mineure, 198, rue des Boisés
- Mandat à Groupe conseil OR option résultats
- Mandat arpentage technique, voie de contournement
- Mandat WSP, réalisation étude puits Saint-Louis
- Mandat PAVCO, réparation et pose de pavage
- Signature entente contrôle animalier, « Refuge de Kathleen »
- Nomination au comité journal municipal
- Virements budgétaires
- Décomptes progressifs no 3 et 4 – infrastructures souterraines phase 3
- Décompte progressif no 2 – bâtiment non chauffé
- Honoraires professionnels CIMA, infrastructures phase 3
- Contributions financières
- Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
- Appui à La course de la banquise Portneuf
- Engagement employés, remplacement journalier 1
- Appui au Centre local de développement (CLD)
- Postes Canada
- Discours du maire



M. Nelson Bédard, maire de Portneuf

**Prochaine  
séance  
ordinaire:**

**Le lundi 8  
décembre 2014  
à 19h30**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 10 novembre 2014**





# AVIS PUBLICS

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2014, le Conseil de la ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de permettre la construction de résidences unifamiliales dans la zone Rc-101.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 décembre 2014 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 20 novembre 2014.



France Marcotte, greffière

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf :

**QUE** les prévisions budgétaires 2015 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016, 2017 seront présentés et adoptés lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 15 décembre 2014 à 19h30.

**QUE** les délibérations, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Toute personne intéressée peut se rendre à cette assemblée, qui aura lieu à la salle du conseil municipal sise au 297, 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf.

Donné à Portneuf, ce 21 novembre 2014.



France Marcotte, greffière

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 le règlement suivant :

Modifiant le règlement de zonage 116 afin de diminuer le pourcentage des pentes de toit dans la Seigneurie de Perthuis.

**QUE** le règlement 156 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 17 octobre 2014.

**QUE** le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 297, 1<sup>re</sup> Avenue, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Portneuf, ce 21<sup>ième</sup> jour de novembre 2014.



France Marcotte, greffière

# Suite et fin...AVIS PUBLICS

## Ville de Portneuf- M.R.C. de Portneuf

### AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-103 à même une partie de la zone Ra-112

#### 1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 novembre 2014, le conseil de la ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-103 à même une partie de la zone Ra-112 » à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 10 novembre 2014.

Ce second projet de règlement a pour but de prolonger la zone résidentielle Rb-103 en ajoutant le lot 2 981 904 et en diminuant la zone Ra-112 de la même superficie.

#### 2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### 3. Identification des zones

##### Zones visées

Rb-103 et Ra-112

##### Zones contiguës

A-103, Ra-113, A-102, A-101, Af/a-103, Ra/a-102

Le plan permettant d'identifier la zone visée et la zone contiguë peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

#### 4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 28 novembre 2014;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

#### 5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 10 novembre 2014.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

#### 6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingtième jour de novembre 2014.



France Marcotte, greffière



**DISCOURS DU MAIRE**  
**CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**DE LA VILLE DE PORTNEUF**

**10 novembre 2014**

**Mesdames, Messieurs,**

À la lumière de cette première année du mandat confié par la population et selon les termes de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, il est de mon devoir de prononcer le présent discours. Il consiste à dresser un portrait le plus fidèle possible de la situation financière de notre ville. Dans l'esprit de l'exercice financier 2014 qui s'achève, de la préparation du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations. C'est donc avec grand plaisir qu'en collaboration avec les membres du conseil municipal, je m'adresse à vous.

Dans ce contexte, je traiterai des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme d'immobilisations, soit celui pour les années 2014, 2015 et 2016 et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2013. Finalement, je traiterai des orientations générales du budget 2015 et du programme d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017.

**L'exercice financier 2013**

Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2013, produits par nos vérificateurs comptables Bédard Guilbault, comptables agréés, l'actif consolidé de la ville de Portneuf s'élevait à 29 781 744\$. Le tableau suivant résume le rapport financier pour l'année 2013.

| <b>Résumé du rapport financier pour l'exercice financier 2013</b> |             |               |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|---------------|
|                                                                   | <b>Réel</b> | <b>Budget</b> |
| <b>Revenus</b>                                                    | 4 696 536   | 4 556 131     |
| Dépenses de fonctionnement                                        | -3 697 884  | -3 636 403    |
| Remboursement de la dette <sup>Note 1</sup>                       | -696 974    | -694 461      |
| Activités d'investissement à même dépenses d'opération            | -77 361     |               |
| Affectations                                                      | -270 509    | -225 267      |
| Déficit/surplus                                                   | -46 192     | 0             |

**L'exercice financier 2013**

L'année 2013 s'est terminée avec un déficit de 46 192\$. Outre les dépenses courantes imputables au bon fonctionnement de la ville, telle la masse salariale, le service de la dette, les coûts relatifs au fonctionnement des bâtiments municipaux, l'enlèvement de la neige, la gestion générale, l'entretien de notre réseau de voirie et les activités de loisirs au profit de la population, je vous présenterai de façon schématisée, les principales activités qui ont marqué l'année 2013.

De par la faible disponibilité en eau potable, la Ville a poursuivi un dossier prioritaire soit celui de la **recherche en eau potable** et cela, dans le but de cibler de nouvelles sources d'approvisionnement pour éventuellement installer un nouveau puits d'alimentation. À ce jour, le coût total des travaux de recherche en eau potable se chiffre à 533 486\$ taxes incluses et ceux-ci n'ont pas été concluants. Si la qualité de l'eau trouvée était acceptable, la quantité n'y était pas et si la quantité y était, la qualité n'était pas au rendez-vous.

Le dossier connu sous le nom de «**Quai de Portneuf**» a connu des développements en 2014. Transport Canada a procédé graduellement à la fermeture de la tête du quai pour des raisons de sécurité. Le programme de cession des ports de Transport Canada a pris fin le 31 mars 2014 et nous n'avons aucune information à ce jour nous indiquant si ce programme sera reconduit. La Ville désire poursuivre le processus afin d'être en première ligne advenant une prolongation du programme. Une étude d'opportunité de développement récréotouristique a été commandée par la ville afin de valider des options réalistes d'exploitation du quai et du site environnant.

Le dossier de la «**Voie de contournement**» s'est poursuivi en 2014. Le but de ce dossier est de rediriger les camions en provenance de la carrière exploitée par *Construction et Pavage Portneuf* afin qu'ils contournent le noyau villageois du secteur nord plutôt que d'emprunter l'Avenue Saint-Louis. Les négociations entreprises avec l'exploitant de la carrière en 2013 pour le partage des coûts et des responsabilités menant à la construction de la voie de contournement n'ont pas abouti. La Ville et l'exploitant de la carrière ont redémarré en 2014 des négociations sur des nouvelles bases. Le règlement d'emprunt a été récemment approuvé par le ministère des affaires municipales. Une partie du tracé doit recevoir l'aval de la commission de protection du territoire agricole et la procédure suit son cours. Le processus d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la voie devrait être complété d'ici la fin 2014.

La Ville a poursuivi en 2014 son implication financière dans le **local de jeunes** situé au Carrefour municipal. C'est en collaboration avec « concert'action », la table action prévention jeunesse (TAPJ), le centre local de développement (CLD), le fonds régional d'investissement jeunesse de la conférence régionale des élus et le comité jeunesse de Portneuf que ce projet a vu le jour. L'objectif était de fournir aux adolescents un lieu de rencontre animé et bien à eux, le tout sous la supervision d'intervenants significatifs.

La Ville a également poursuivi en 2014, la **campagne d'achat local** en collaboration avec la Chambre de commerce de l'est de Portneuf. Cette campagne a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'encourager nos commerces locaux. Plus de cent (100) commerces et industries de petites et grandes tailles ont pignon sur rue à Portneuf et environ le tiers des citoyens de la ville occupent un emploi dans une de ces entreprises. Une soirée réseautage a eu lieu cette année et un bottin des entreprises fut également produit et distribué dans tous les foyers de la ville.

La Ville a adopté en novembre 2012, une **politique familiale** qui inclut un volet « municipalité amie des aînés ». Le but de cette politique est d'offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et aux personnes de toutes les tranches d'âges via un plan d'action. Ce plan comprend dix (10) sphères ayant chacune des actions mesurables. À ce jour, environ la moitié des actions prévues dans la politique ont été réalisées.

**Notre service incendie** a réalisé trente-cinq (35) interventions à ce jour. En plus de répondre aux situations d'urgence, notre service est actif en prévention notamment auprès des écoles, des aînés, en plus des visites à domicile offertes. Nos pompiers reçoivent régulièrement des formations afin d'être conformes aux normes et être prêts à faire face aux différentes situations d'urgence. Des visites de prévention pour les bâtiments à risque élevé et très élevé ont débuté en 2013 afin de nous conformer à l'une des actions du schéma de couverture de risque en incendie. La Ville a conclu en 2013 une entente avec la MRC de Portneuf pour la formation des pompiers. Des pompiers de toute la région reçoivent des formations pratiques et théoriques dans nos locaux. La direction incendie assure le fonctionnement, le développement et l'autofinancement des activités du centre. À ce jour, un peu plus de 200 élèves ont reçu des sessions de formation à notre centre.

La Ville a adopté en 2013 une **politique de développement durable** en collaboration avec la municipalité de Deschambault-Grondines. Un comité de développement durable composé d'élus, de citoyens et de représentants des groupes socio-économiques des deux municipalités a été formé afin d'élaborer la politique. Un processus de consultation a eu lieu et un premier forum citoyen a été tenu en avril 2013 afin de tracer les grandes lignes des orientations à prendre. C'est avec fierté que la Ville a adopté en octobre 2013 son premier plan stratégique de développement durable. Ce plan comporte neuf (9) enjeux stratégiques divisés en pistes d'action. Des projets en développement durable qui cadreront avec cette nouvelle politique pourraient se rendre éligibles au soutien financier du fonds sur les collectivités durables créées par la multinationale Alcoa. De ce nombre, un nouveau projet de CPE qui verra le jour en 2015 a reçu une aide substantielle du fonds favorisant l'implantation de ce projet à Portneuf.

Un promoteur de Donnacona développe actuellement des terrains connus sous le nom des **développements portneuviens** situés au secteur nord de la municipalité. La Ville a émis onze (11) permis de construction unifamiliale plus un (1) permis pour un duplex dans ce développement qui compte trente-six (36) terrains, plus sept (sept) permis de résidences unifamiliales dans d'autres secteurs de la ville.

La Ville a procédé au renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts, principalement à l'ouest de la rue Provencher et à l'ouest du Chemin Neuf. Le coût de ces travaux est de 6 134,000\$ et l'aide financière accordée d'environ 3 millions proviendra de subventions des paliers de gouvernement supérieur. Ces travaux permettront à la ville de compléter une grande partie des interventions majeures identifiées dans notre plan d'intervention en voirie. Nous avons appris en fin d'année 2013 que des tronçons prévus dans le cadre de ces travaux pourraient faire l'objet de décontamination, ce qui aurait pu avoir comme effet de faire monter substantiellement les coûts finaux. Nous avons reçu la bonne nouvelle que très peu de tronçons auraient finalement besoin d'être décontaminés.



La Ville a débuté la mise en œuvre d'une stratégie afin d'accroître la **sécurité sur les voies publiques**. Outre le projet de la voie de contournement pour les camions lourds, des représentations ont été faites en 2014 afin d'obtenir un feu de circulation sur le coin de la route 138 et la de la rue Provencher. Le ministère des transports a annoncé que ce feu de circulation devrait être installé en 2015. La Ville a aussi fait l'acquisition d'un indicateur de vitesse afin de sensibiliser les automobilistes et les conducteurs de camions à la vitesse. Le conseil étudiera en 2015 l'option de demander une réduction de la vitesse dans les rues de la municipalité.

Le conseil et son comité *culture et embellissement* sont fiers de vous annoncer que suite à la dernière classification des Fleurons du Québec, la Ville s'est méritée un 3<sup>e</sup> fleuron, soit une amélioration sur notre classification précédente. Ce fleuron est le fruit du travail acharné du comité durant la dernière année.

J'aimerais remercier les **membres du conseil et les membres du comité de direction de la ville** qui m'assistent, me supportent et me conseillent dans cette tâche importante qu'est d'administrer la ville de Portneuf.

Je m'en voudrais de passer sous silence le travail de nos **employés municipaux**. Nous avons la chance d'avoir une équipe d'employés compétents et dévoués.

Je désire remercier les **membres des comités de la ville**. Les conseils de ces gens sont bien utiles aux élus afin de les guider dans leurs décisions.

Je voudrais souligner le dévouement des membres des **organismes communautaires**. Sans le bénévolat de ces personnes, notre Ville serait moins dynamique. Par votre implication, vous aidez la communauté à grandir.

#### Les résultats partiels pour l'année 2014

Tenant compte que l'année 2014 n'est pas complétée, je vous ferai part à l'aide du tableau suivant, des résultats partiels des revenus et dépenses de fonctionnement et d'investissement, des remboursements de la dette et des affectations au 30 septembre. Le tableau suivant montre l'état de la situation et permet, à ce jour, de confirmer que si aucun imprévu ne vient affecter le cours des opérations normales, l'extrapolation des données, pour les mois d'octobre, de novembre et décembre, reflètera la réalité pour l'année 2014.

| Pour l'année en cours 2014             | 30-09-2014     | Budget     |
|----------------------------------------|----------------|------------|
| Revenus de fonctionnement              | 4 109 353      | 4 456 351  |
| Dépenses de fonctionnement             | -2 705 489     | -3 665 280 |
| Remboursement de la dette              | -485 398       | - 561 781  |
| Affectations                           |                | -229 290   |
| <b>Solde</b>                           | <b>918 466</b> | <b>0</b>   |
| Revenus d'investissement + financement | 1 193 156      | 3 047 950  |
| Dépenses d'investissement              | - 1 527 685    | -8 742 521 |
| Affectations                           | 59 061         | 5 694 571  |
| <b>Solde</b>                           | <b>0</b>       | <b>0</b>   |

#### L'évolution de la dette à long terme

Le tableau qui suit illustre l'évolution de la situation concernant la dette à long terme, au 31 décembre 2014.

| Dette à long terme<br>Ville de Portneuf | secteur sud      | Secteur nord     | ensemble         | Total            |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Au 1er janvier 2014</b>              | <b>2 691 000</b> | <b>1 169 489</b> | <b>3 841 420</b> | <b>7 701 909</b> |
| Financement en cours d'année            |                  |                  | 246 000          | 246 000          |
| Remboursement                           | 278 205          | 204 090          | 265 695          | 747 990          |
| <b>Solde anticipé au 31-12-2014</b>     | <b>2 412 795</b> | <b>965 399</b>   | <b>3 821 725</b> | <b>7 199 919</b> |

**Les dépenses excédant 25 000\$**

Tel que le prévoit la Loi :

**Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 25 000\$ taxes incluses sont :**

Construction & Pavage Portneuf dossier phase III 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue 1 319 550.75\$ financé par un règlement d'emprunt et une subvention;  
CADEP, subvention constructions neuves 40 000\$;  
CIMA honoraires professionnels phase III 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue 126 026.98\$ financé par un règlement d'emprunt et subvention;  
Entreprises Doménick Sigouin Inc. 66 352.88\$ travaux rue des Conifères/Chemin Neuf financé par la TECQ;  
Groupe Ultima Inc. 60 291\$ assurances de la ville;  
MRC de Portneuf 170 406.04\$ pour notre quote-part, transport adapté, TPI;  
Ministre des finances 224 968\$ pour les services de la Sûreté du Québec;  
Ministre des finances S.Q.A.E 92 998.74\$ paiement capital et intérêts sur règlement d'emprunt assainissement des eaux;  
Régie régionale de gestion des matières résiduelles 279 702.32\$ représentant la somme de la quote-part de la ville de Portneuf plus 35 865.49\$ représentant la somme pour les Serres du Saint-Laurent;  
Trottier Construction 60 678.06\$ construction garage règlement d'emprunt.

**Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 2 000\$ avec un total de plus de 25 000\$ taxes incluses, en date du 30 septembre 2014 :**

Agence du revenu Canada 66 725.74\$ remise pour impôt sur le revenu;  
BPR-Infrastructures Inc. 28 758.16\$ plusieurs dossiers TECQ, PIQM-conduites, Stratégie d'eau potable, Plan directeur égouts;  
Groupe IBI/DAA Inc. 64 963.74\$ dossier étude quai de Portneuf;  
Ministère du Revenu 204 767.40\$ remise pour impôt sur le revenu et contribution CSST;  
Financière Banque Nationale du Canada 33 411.00\$ paiement intérêts sur règlements d'emprunt;  
Hydro-Québec 68 474.41\$ électricité des bâtiments municipaux;  
Protekroc 36 101.23\$ dynamitage refacturé à CPP;  
Énergie Sonic RC s.e.c. 37 573.08\$ essence, huile à chauffage.

**Le traitement des élus municipaux :**

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la ville pour l'année en cours. Le tiers de cette rémunération est une allocation de dépenses :

|    |                      |          |
|----|----------------------|----------|
| 1- | maire :              | 17 510\$ |
| 2- | conseillers (ères) : | 5 837\$  |

-La rémunération totale pour l'année 2014 est de 52 532\$.

-La rémunération des élus est indexée de 2% annuellement.

**Programme de dépenses en immobilisation**

Ce programme a pour but d'indiquer les besoins de la ville en matière de subventions.  
Voici les informations déposées lors de l'adoption du budget 2014, en décembre 2013.

| PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                                                                     |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|---------------|-------------------|--|------------------------|------------------------|---------------------------|
|                                                                                                                      | 2014              | 2015             | 2016          | Total             |  | Financement<br>revenus | Financement<br>emprunt | Financement<br>subvention |
| <b>Administration générale</b>                                                                                       |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| Informatique + ameublement                                                                                           | 5 774             | 3 000            | 3 000         | 11 774            |  | 11 774                 |                        |                           |
| Édifices municipaux                                                                                                  |                   | 400 000          |               | 400 000           |  |                        | 400 000                |                           |
| <b>Sécurité publique</b>                                                                                             |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| Équipement - service incendie - bâtiments                                                                            | 46 944            | 20 000           | 20 000        | 86 944            |  | 86 944                 |                        |                           |
| <b>Voirie municipale</b>                                                                                             |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| Amélioration des rues et routes                                                                                      | 381 577           | 987 591          |               | 1 369 168         |  |                        | 1 369 168              |                           |
| Signalisation                                                                                                        | 15 000            | 11 000           | 11 000        | 37 000            |  | 37 000                 |                        |                           |
| Véhicules + bâtiment                                                                                                 | 201 000           |                  |               | 201 000           |  |                        | 201 000                |                           |
| Voie de contournement                                                                                                | 1 500 000         | 1 500 000        |               | 3 000 000         |  |                        | 3 000 000              |                           |
| <b>Hygiène du milieu</b>                                                                                             |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| <b>Aqueduc</b>                                                                                                       |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| Recherche en eau                                                                                                     | 200 000           | 500 000          |               | 700 000           |  |                        | 700 000                |                           |
| Travaux différents segments                                                                                          | 7 999 000         |                  |               | 7 999 000         |  |                        | 4 961 050              | 3 037 950                 |
| Équipement et station de pompage                                                                                     | 79 093            |                  |               | 79 093            |  | 79 093                 |                        |                           |
| <b>Égout</b>                                                                                                         |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| Travaux différents segments                                                                                          | 395 000           |                  |               | 395 000           |  |                        |                        | 395 000                   |
| Travaux différents segments                                                                                          |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| <b>Loisirs &amp; Culture</b>                                                                                         |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |
| Équipement loisirs                                                                                                   | 9 125             | 18 420           | 10 000        | 37 545            |  | 37 545                 |                        |                           |
| Parc récréonautique                                                                                                  | 10 000            | 10 000           | 10 000        | 30 000            |  | 30 000                 |                        |                           |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>                                                                               | <b>10 842 513</b> | <b>3 450 011</b> | <b>54 000</b> | <b>14 346 524</b> |  | <b>282 356</b>         | <b>10 631 218</b>      | <b>3 432 950</b>          |
| Les investissements indiqués dans les années 2014, 2015 et 2016 ne sont pas des engagements mais plutôt des projets. |                   |                  |               |                   |  |                        |                        |                           |

### Les orientations pour l'année 2015

La Ville poursuivra la mise en œuvre de ses politiques familiales et de développement durable. Le conseil assurera le suivi des actions.

La Ville complétera en 2015 son évaluation du dossier des édifices municipaux dans le but de déterminer ses besoins, de mettre à niveau, d'entretenir et d'utiliser de façon optimale nos locaux. Au terme de cet exercice, des édifices ou des locaux pourraient changer de vocation, être relocalisés, ou mis en vente.

La Ville et le syndicat des employés négocieront en 2015 un nouveau contrat de travail, la présente convention collective prendra fin le 31 décembre 2014.

En terminant, je ferai un rapport trimestriel sur l'avancement des principaux dossiers de la ville via le journal local afin de faire connaître davantage les travaux de vos élus.

### Le budget 2015

La préparation des prévisions budgétaires 2015 est en pleine effervescence. Les membres du Conseil municipal, secondés par le personnel de l'administration municipale, s'affairent à préparer le budget d'opérations pour l'année 2015 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017. À la lumière des ateliers d'étude, des recommandations formulées, de la priorisation des dossiers et des discussions du Conseil municipal pour une saine gestion de notre ville, nous tiendrons une séance spéciale le 15 décembre 2014, pour l'adoption de ce budget.



Nelson Bédard, Maire

# INFORMATIONS



Offre un tout nouveau service de répit hebdomadaire **l'Atelier L'ÉVASION** pour les proches aidants qui accompagnent, à domicile, une personne vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une autre maladie apparentée.

## En quoi consiste l'atelier L'Évasion?

Une demi-journée par semaine, la personne atteinte **précocement** de la maladie se voit offrir gratuitement des activités sociales stimulantes et adaptées dans un environnement convivial et chaleureux. Il est important de noter que le nombre de participants est limité.

## Critères d'admissibilité

Pour être admissible, la personne doit avoir reçu le diagnostic de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre maladie apparentée et présenter un bon état de santé.

## Pour acheminer votre demande à L'Évasion

Il vous suffit de communiquer avec madame Annie Ruel, responsable de l'Évasion, au numéro 418 285-2935 et pour les interurbains composez le 1 800 470-4256.



**La chronique de l'Accorderie** : une *Accorderie* est un regroupement de membres appelés «accordeurs». Dans un esprit de partage et de solidarité, les accordeurs s'entraident par des échanges de services et/ou d'activités ayant comme monnaie leur temps au lieu de l'argent. Ouverture septembre 2013 :

Nous sommes maintenant 104 AccordeurEs offrant 435 services et il y a eu 467 échanges.

Visitez : [www.accorderie.ca/portneuf.ca](http://www.accorderie.ca/portneuf.ca)

## Des échanges de service à trois niveaux :

Échanges individuels - Activités collectives - Échanges associatifs

## Voici les principes de base :

Les membres disposent d'un compte où sont inscrites leurs heures données et reçues.

**Une heure de service rendu vaut une heure de service reçu.**

**L'échange repose sur le temps et non l'argent.**

**De l'échange et non du bénévolat.**

(Chaque heure est comptabilisée, même celles vouées au fonctionnement de l'Accorderie.)

**Prise en charge de l'organisme par les accordeurs.**

(Implication volontaire dans les comités de travail; participation à la vie associative)

Informations supplémentaires/inscriptions :

Christine Tanguay, coordonnatrice, 418 326-1284 – [portneuf@accorderie.ca](mailto:portneuf@accorderie.ca)



### Préparez votre logis pour l'hiver! L'Équipe d'Éconologis est de retour!!

Avec l'hiver, jusqu'à 75% de la facture peut être consacrée au chauffage et à l'eau chaude. Pour les personnes à faible revenu, cela peut représenter des frais élevés.

Une solution? Éconologis est un programme en efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu, qu'ils soient locataires ou propriétaires. En vous inscrivant, deux conseillers se rendent à votre domicile. Ils vous donnent des conseils personnalisés et mettent en place des mesures pour réduire les pertes d'énergie (plastiques dans les fenêtres, installation de seuils de porte ou de coupe-froid, pomme de douche à débit réduit, etc.). Inscrivez-vous rapidement pour vous assurer d'obtenir le service avant que l'hiver ne soit trop installé! Appelez dès maintenant! (418) 523-5595 ou 1 866 266-0008.



### AGIR POUR LA CONSERVATION, C'EST FACILE!

Par Marie-Noëlle Juneau, chargée de projet, FQPPN



Saviez-vous qu'au bord du fleuve Saint-Laurent, les marais littoraux abritent des espèces floristiques dont les populations sont menacées, voire même en péril? C'est le cas de la gentiane de Victorin, une espèce unique à l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, elle ne se rencontre nulle part ailleurs dans le

monde. Son habitat se trouve au bout de votre terrain, oui, oui, chez vous! Malheureusement, les pratiques de remblai à partir de la rive pour la construction de résidences, de murets, de routes, de jetés, de marinas ou de voies ferrées sont responsables d'une importante partie des pertes d'habitats en milieu riverain. La conservation des habitats résiduels s'avère un enjeu majeur afin d'assurer le maintien des dernières populations de la gentiane de Victorin et des autres espèces qui fréquentent ce type d'habitat. La réussite du rétablissement de gentiane de Victorin dépend largement de la présence de marais en zone littorale et de l'engagement d'un grand nombre d'intervenants, dont les riverains qui par leur position stratégique, sont les premiers concernés. Leur engagement est simple et consiste à abandonner certaines mauvaises habitudes en zone littorale, en voici quelques-unes :

418 655-9399

*-La circulation de véhicules motorisés sur la bature (ex. VTT, VUS, tracteurs, etc.) occasionne l'écrasement de la végétation et modifie l'habitat en créant des ouvertures et des ornières dans le couvert végétal, exposant le sol à l'érosion;*

*-Le fracas des vagues sur les murs de béton et les enrochements verticaux limite ou empêche le développement de la végétation au pied de ceux-ci;*

*-La tonte et la cueillette des plantes du littoral mettent en péril la survie des espèces qui ne se reproduisent que par graines;*

*-Les déchets horticoles déposés sur le haut du rivage (ex. rognures de gazon, feuilles, branches, etc.) finissent par étouffer la végétation qui s'y trouve. De plus, le rejet de plantes exotiques envahissantes (ex. la renouée japonaise) menace les espèces en péril en favorisant l'implantation de ces plantes indésirables qui occupent rapidement tout l'espace disponible.*

Rappelons que toute intervention dans la zone littorale est interdite conformément à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. La collaboration de chacun est essentielle à la conservation de la gentiane de Victorin. Si la protection des espèces et des habitats vous interpelle, suivez le dossier dans votre journal d'information municipale, dans votre hebdomadaire régional ou encore en ligne sur le site Web de la FQPPN ( [www.fqppn.org](http://www.fqppn.org) ).

Fondation québécoise pour la protection  
du patrimoine naturel (FQPPN)

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :  
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

### **Livre «Au dit-lieu de**

**Portneuf» :** Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur.

Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacune, au : bureau de l'hôtel de ville et chez M. Pierre Gignac : [demers.gignac@globetrotter.net](mailto:demers.gignac@globetrotter.net)



### **La Résidence Portneuvienne :**

pour informations ou visite,  
contacter le bureau administratif de la  
résidence au : 418 286-4000.

Gilles Émond, Président Conseil  
d'administration de La Résidence Portneuvienne



## EXPO VENTE:

CERCLE DES FERMIERES DE PORTNEUF VILLE—À L'HOTEL DE VILLE,  
297, 1<sup>re</sup> AVENUE, PORTNEUF

**VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014 DE 13H00 À 20H00**

**SAMEDI 29 NOVEMBRE 2014 DE 10H00 À 16H00**

**DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2014 DE 10H00 À 16H00**

*DE BELLES TROUVAILLES À FAIRE POUR VOS CADEAUX DE NOËL!  
VENEZ DÉCOUVRIR NOS ARTISANES ET VISITEZ LE LOCAL DE TISSAGE :*

*ARTISANES EN ACTION LE SAMEDI ET LE DIMANCHE DE 13:30 À 15:30*

**AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER!!!!**



**La bibliothèque la Découverte**, secteur nord, Carrefour municipal, 500,  
rue Notre-Dame, Portneuf

**Heure d'ouverture** : mardi 18h30 à 20h00, mercredi 13h30 à 15h00, jeudi 18h30 à 20h00

Un poste est disponible le **jeudi aux deux semaines**. Si vous êtes intéressé à donner de votre temps et si vous n'avez pas de difficulté avec l'informatique, on a besoin de vous, téléphonez-moi (Johanne Savard) au 418 286-3509.

Pour les nouveaux arrivants, c'est une bonne manière de vous faire des connaissances et de vous intégrer.

**HORAIRE DES FÊTES** : DERNIER JOUR D'OUVERTURE AVANT LES FÊTES LE **18 DÉCEMBRE 2014** ET RÉOUVERTURE LE **6 JANVIER 2015**.

En novembre et ce jusqu'au 18 décembre, un coupon de tirage sera donné à tous les abonnés qui se seront présentés à la bibliothèque, un cadeau pour enfant et un pour adulte sera tiré au hasard le 18 décembre.

**La bibliothèque le Signet**, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers,  
Portneuf—

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 19h00 à 20h30, mais sera fermée les 24 et 31 décembre pour le temps des fêtes.

Un tirage de Noël aura lieu le 17 décembre, dernière journée d'ouverture de la bibliothèque en 2014. Deux chèques-cadeaux de 25.00\$ de la *Librairie Donnacona* seront tirés. Les emprunteurs auront droit à un billet par journée d'ouverture.

Bonne chance à tous.



## Communiqué de presse

Un projet-pilote de contrôle animalier dans Portneuf:

Un projet d'entente avec le Refuge canin L'Arche de Kathleen a récemment été approuvé par le Conseil de ville de Portneuf afin d'offrir aux citoyens le service de contrôleur animalier pour les chiens. Le refuge agira comme premier répondant aux urgences canines. Ceci fait suite à l'adoption en septembre d'un nouveau règlement sur le contrôle animalier.

Le projet-pilote sera d'une durée d'un an. La municipalité de Cap-Santé y participera aussi et a modifié sa réglementation en conséquence. Le coût des médailles sera remis au Refuge afin d'autofinancer le service de contrôle animalier.

Le Refuge fera appliquer la réglementation municipale. Un service de réception des appels permettra de recevoir les plaintes et les signalements de chiens errants pour les capturer et les recueillir. Le Refuge est doté d'installations conformes à la réglementation provinciale, bien adaptées, et offre un traitement éthique aux chiens qui y sont recueillis. Si le gardien d'un chien ne peut être retrouvé, celui-ci sera offert à l'adoption pour lui donner une deuxième chance. Conformément à la réglementation, le Refuge interviendra en cas de mauvais traitement des animaux et si des usines à chiots sont signalées sur le territoire.

Le mandat du Refuge consistera d'abord à faire le recensement des chiens des deux municipalités afin de les enregistrer. La médaille permet de bien identifier les animaux et de retracer facilement leur propriétaire si le chien fait une fugue. Un résumé de la réglementation municipale sera remis aux citoyens.

Ce projet-pilote aidera les gens à mieux s'occuper de leur animal et les chiens à être mieux traités. Les chiens errants pourront retrouver plus facilement leur propriétaire ou trouver un nouveau foyer. Les interventions pour sauver les animaux des pires situations seront facilitées.

- 30 -

Pour plus d'information:

**Refuge canin L'Arche de Kathleen**

Kathleen Marcotte  
418 268-4779

**Ville de Portneuf**

418 286-3844

**Municipalité de Cap-Santé**

418 285-1207





***Coup d'Œœur  
présente son concert  
Noël! Noël!  
Église Notre-Dame-des-Sept-  
Douleurs de Portneuf,  
secteur sud  
29 novembre 20h00***

Direction musicale: Caroline Veillette

Admission générale: 15.00\$ - Réservation: 418 286-3071 et 418 286-4311

Autres points de vente:

Pharmacie Familiprix , Ville de Portneuf, secteur sud

Marché Inter, Ville de Portneuf, secteur nord



## **SAINT-VINCENT DE PAUL : La guignolée 2014**

### **Les mains tendues vers les démunis de Portneuf**

Notre relative prospérité n'atteint pas tout le monde. Il y a toujours des laissés-pour-compte qui ne peuvent profiter des bienfaits de notre économie. L'isolement, la maladie et l'inadaptation sont le sort de plusieurs de nos résidents.

La GUIGNOLÉE est la principale activité de financement de la conférence Saint-Vincent de Paul de Portneuf. Elle nous permet d'atténuer un tant soit peu les misères de nos concitoyens les plus démunis. C'est pourquoi nous sollicitons vos dons monétaires ou de denrées non périssables que vous pourrez déposer à l'hôtel de ville de Portneuf le dimanche 7 décembre entre 10h30 et 17h00. Des bénévoles pourront également aller recueillir les dons à domicile.

Les familles désireuses de recevoir un panier de Noël effectuent leur demande en composant le 418 283-6140.

Votre générosité est l'essence de notre action.

La Conférence Saint-Vincent de Paul  
de la ville de Portneuf



# CULTURE ET EMBELLISSEMENT



## Les secrets de la culture des cactus de Noël

Par Larry Hodgson

### Bizarre et beau

Le cactus de Noël est véritablement un cactus, mais il est loin d'être typique des plantes de sa famille. Ses tiges ne sont pas rondes et épineuses, mais aplaties et lisses. D'ailleurs, bien des gens les prennent pour des feuilles. Les tiges sont divisées en segments appelés «articles». Elles poussent d'abord vers le haut, puis s'arquent gracieusement autour du pot. Les fleurs, allongées et un peu asymétriques, poussent directement de l'extrémité des articles et de leurs aisselles, sans tige florale. Chaque floraison peut durer deux semaines, plus longtemps si la pièce est un peu fraîche.

### La culture

Il y a trois facteurs qui stimulent la floraison du cactus de Noël: les jours courts, un peu de sécheresse et un peu de fraîcheur. Évitez donc les pièces qui sont éclairées le soir (ainsi votre plante subira des jours courts) et réduisez les arrosages à partir de septembre. Si, de plus, vous baissez le thermostat la nuit comme le recommande Hydro-Québec, vous aurez rendu votre cactus de Noël très heureux et il devrait fleurir abondamment. Mais même si on ne fait rien de spécial du tout, il n'est pas rare qu'il fleurisse quand même.

Autrement que pour les jours courts et la réduction des arrosages et de la température à l'automne, le cactus de Noël est le parfait compagnon des jardiniers d'intérieur, car il ne requiert aucune faveur spéciale. Traitez-le comme n'importe quelle plante d'intérieur et il réussira bien. Son régime comprendra donc un bon éclairage avec quelques heures de soleil direct en hiver, des températures normales d'intérieur, un bon arrosage en profondeur quand le terreau est sec et des fertilisations occasionnelles en saison de croissance (printemps/été) avec l'engrais de votre choix. Le cactus de Noël tolère même l'air sec de nos maisons, mais n'est pas dérangé si on augmente l'humidité ambiante pour faire plaisir aux autres plantes d'intérieur. Il n'aime pas particulièrement la transplantation, perdant souvent des bouts quand on le change de pot. Il peut ainsi pousser dans le même pot pendant 10 ans ou plus sans peine.

On le multiplie surtout par bouturage des tiges. Prenez tout simplement une tige saine comprenant de deux à quatre articles et insérez-la dans un petit pot de terreau légèrement humide. L'enracinement se fait assez rapidement et une bouture faite au printemps fera même quelques fleurs l'automne suivant.

### Un œil sur nos bulbes en dormance!

Il faut vérifier régulièrement l'état de nos bulbes tendres (bégonias, cannas, dahlias et glaïeuls) qu'on a entreposés à l'intérieur pour l'hiver.

Même s'ils sont en période de dormance, il faut garder un œil sur eux! On retire ceux qui sont pourris pour éviter qu'ils ne contaminent les autres. Par précaution, on peut appliquer un fongicide sur les bulbes sains. Si les bulbes sont flétris ou ratatinés, on les vaporise d'eau tiède pour les réhydrater. Il faut les inspecter minutieusement afin de détecter la présence d'insectes. Au besoin, on peut les parsemer d'un insecticide biologique comme la terre de diatomées. Remisés dans un endroit frais et sec, et dans une boîte remplie de mousse de tourbe ou de vermiculite, ils devraient plonger dans un long sommeil, sans trop troubler le nôtre.





### **Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf**

La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP) organise des activités pour les gens qui s'intéressent au jardinage sous toutes ses formes.

Adresse du site de la SHEP : [www.sheportneuf.fsheq.org](http://www.sheportneuf.fsheq.org).

### **La SHEP fait relâche en décembre**

Prochaine activité :

### **Les plantes médicinales**

Par Johanne Barrette

**Dimanche le 11 janvier 2015 à 9 heures**

**Centre municipal**

**110, rue Principale, Saint-Gilbert, Québec**

*Admission gratuite pour les membres de la SHEP ainsi que pour les résidents des localités hôtes lors de la conférence tenue dans leur localité. Non-résidents : 5.00\$*



## **FLEURONS DU QUÉBEC**

En avril dernier, la ville de Portneuf renouvelait son adhésion au programme des Fleurons du Québec. Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert, tant au domaine municipal, résidentiel, commercial qu'industriel.

Depuis sa dernière classification, en 2011, la Ville s'était vue recevoir une évaluation de deux Fleurons sur une possibilité de cinq. Depuis, plusieurs efforts ont été mis en place afin d'embellir et d'améliorer certains sites sur le territoire de la ville. C'est avec fierté que nous vous annonçons que ces efforts d'embellissement et d'amélioration ont permis, en 2014 l'acquisition de son troisième (3<sup>e</sup>) fleuron.

### **EMBLÈMES FLORAL ET AVIAIRE.**

Le comité Culture et Embellissement souhaite remercier madame *Suzanne Claveau*, membre du comité et artiste peintre, de sa généreuse contribution. Madame *Claveau* a peint de nouveaux panneaux représentant l'**emblème floral** et l'**emblème aviaire** de la ville de Portneuf. Ceux-ci prennent maintenant place devant l'hôtel de ville et au carrefour giratoire du secteur nord (devant l'église).

Merci à toi Suzanne pour ton implication!



Présents sur cette photo, les membres du comité Culture et Embellissement Mme Nicole Rioux, M. Denis Godin, Mme Diane Godin, M. Samuel L'Italien Tessier, Mme Suzanne Claveau - artiste peintre, Mme Joëlle Genois ainsi que M. Nelson Bédard, Maire de Portneuf. Étaient absents, Mme Karine St-Arnaud, Mme Danielle Bois, M. Robert Dumont et Mme Patricia Leclerc.



*Votre comité  
Culture et embellissement  
Info: [dyaneg@globetrotter.net](mailto:dyaneg@globetrotter.net)*





# TRAVAUX PUBLICS

## Installation des balises

(Saison 2014-2015)

L'arrivée du temps froid et de la neige nous oblige à parler de l'hiver et des précautions à prendre pour protéger nos terrains et rendre le service de déneigement des plus efficaces et sécuritaires. À l'approche de la saison hivernale, il est de la responsabilité des propriétaires de poser des balises afin de délimiter leurs terrains. Pour une protection optimale de votre propriété, la Ville vous suggère d'installer les balises aux coins de votre terrain, juste en bordure de la rue ou indiquez à votre entrepreneur en déneigement l'endroit précis où poser les balises.

## Signalisation déneigement

Dans le but d'accélérer le déneigement des voies publiques et diminuer les risques de bris, sinon les éviter, la ville demande à ses citoyens d'identifier, à l'aide de poteaux peints d'une couleur voyante, de fanions ou de balises, l'alignement de la chaîne de rue, les clôtures, haies ou toute autre infrastructure située en bordure des voies publiques. Il est de plus recommandé que cette signalisation soit entretenue et dégagée pour qu'elle soit toujours visible.

## Installations gênantes à identifier

Arbres, arbustes, murets et haies - PROTECTION ET BALISAGE

Il est de la responsabilité de chaque citoyen de protéger adéquatement les arbres, les haies ainsi que tout autre aménagement décoratif qui orne son terrain. Il doit également " baliser " toutes infrastructures susceptibles d'être endommagées lors des opérations de déneigement (murets, interblochs, etc.), et ce, même si ledit bien est situé de l'autre côté d'une clôture qui longe la rue. D'ailleurs, la clôture elle-même devrait être enlevée ou protégée solidement pour éviter des bris coûteux. Il est de plus recommandé que cette signalisation soit entretenue et dégagée régulièrement pour qu'elle soit toujours visible. Advenant le non respect des orientations précitées, la ville n'assumera aucune responsabilité en cette matière.

Pour sa part, le service des travaux publics s'assure de baliser les endroits dangereux, les bornes d'incendie et les emplacements de grilles pluviales de rues.

## Déneigement –saison 2014-2015

Dans la présente section, nous avons le plaisir de vous présenter un résumé des exigences relatives aux travaux de déneigement et de déglacage que la ville souhaite maintenir pour l'exécution de son mandat de déneigement.

Nous allons décrire sommairement les responsabilités et les obligations que la ville propose pour l'exécution des travaux de déneigement, de déglacage et les matériaux à utiliser.

### **Description du déneigement selon les niveaux d'entretien des chaussées:**

**Remarques \***: Afin de conserver la maniabilité de la réserve d'abrasifs par temps froid, il est recommandé de traiter les abrasifs par l'ajout d'un minimum de 5 % en poids de sel lors de leur fabrication pour former un mélange homogène. La réserve d'abrasif que la ville produit pour la saison hivernale 2014-2015 est composée d'un minimum de 10 % de sel dans le sable.

### **Notes:**

**Niveau 1:** seulement les côtes de la rue Saint-Charles, Avenue Saint-Louis, Chemin Neuf, route des Pruches, rang de la Chapelle, route du Côteau-des-Roches, route François-Gignac et rue du Plateau;

**Niveau 2:** boulevard Gauthier, rue Saint-François, Avenue Saint-Germain, rue Notre-Dame, avenue de l'Église, Avenue Saint-Louis, rue Saint-Charles (incluant Freneco), 1<sup>re</sup> Avenue Est, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest, rue de la Grève, rue de la Rivière, rue Lucien-Thibodeau, rue Siméon-Delisle, Chemin Neuf, route des Pruches;

**Niveau 3:** Toutes les rues non identifiées aux niveaux 1 et 2.



Janvier

| D  | L | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|---|----|----|----|----|----|
| 29 |   | 30 | 31 | 1  | 2  | 3  |
| 5  |   | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 |   | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 18 |   | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 25 |   | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
|    |   |    |    |    |    |    |

Février

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
|    |    |    |    |    |    |    |

Mars

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |

Avril

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |    |    |

Mai

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 |    |    |    |    |    |    |

Juin

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |
| 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 |    |    |    |    |

Juillet

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |

Août

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    | 1  |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 |    |    |    |    |    |

Septembre

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |    |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 |    |    |    |

Octobre

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    | 1  | 2  | 3  |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

Novembre

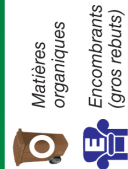
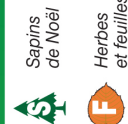
| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 |    |    |    |    |    |

Décembre

| D  | L  | M  | M  | J  | V  | S  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |



Régie régionale de gestion des  
matières résiduelles de Portneuf  
Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714  
www.laregieverte.ca



La collecte des déchets du 1<sup>er</sup> janvier est avancée au 29 décembre 2014.  
 La collecte des déchets du 31 décembre est avancée au 28 décembre.